

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MÉGANTIC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue lundi 24 janvier 2022, au bureau municipal du 96 route 112 à Beaulac-Garthby à 18 heures 30 minutes, à laquelle sont présents :

Siège #2 - Jean-Guy Levasseur

Siège #3 - Lise Bernier

Siège #4 - Christina Pinard

Siège #5 - France Jutras

Siège #6 - Manon Jolin

Est/sont absents:

Siège #1 - Poste vacant

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire monsieur Jean-Sébastien Bergeron. Madame Josée Leblond, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. La présente séance est tenue à huis clos et est diffusée sur Facebook, compte-tenu des mesures sanitaires en vigueur en lien avec la COVID-19.

Le présent procès-verbal a été rédigé à l'aide d'un enregistrement pris sur la page Facebook de la Municipalité. À la suite de la démission du maire et du départ de la direction générale est en arrêt de travail maladie pour une durée indéterminée, le procès-verbal a été rédigé par une administration qui n'était pas présente lors de cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Le maire, monsieur Jean-Sébastien Bergeron constate le quorum à 18 heures 30 minutes. La séance est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire à tous les conseillers(ères) et aux citoyens qui assistent à la séance par Facebook.

**22-01-7375**

## **2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Considérant l'article 157 du Code municipal du Québec qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère Manon Jolin, appuyée par la conseillère France Jutras et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** tous les élus présents renoncent à l'avis de convocation.

**ADOPTÉE**

**22-01-7376**

## **3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022
- 5 - PÉRIODE DE QUESTION
- 6 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Levasseur, appuyée par la conseillère Christina Pinard et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

22-01-7377

**4 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

(Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022)

Évaluation imposable : 263 028 200

Richesse foncière uniformisée (RFU) : 265 816 299

**REVENUS**

	<b>Revenus 2021</b>	<b>Revenus 2022</b>
Taxes foncières	1 414 800\$	1 709 680\$
Taxes autres	552 200\$	604 875\$
Service de la dette (règlements d'emprunt)	149 910\$	168 793\$
Paiement tenant lieu de taxes	6 100\$	6 100\$
Transferts	145 170\$	119 990\$
Services rendus	85 520\$	136 520\$
<b>Total des revenus:</b>	<b>2 353 700\$</b>	<b>2 745 958\$</b>

**DÉPENSES**

	<b>Dépenses 2021</b>	<b>Dépenses 2022</b>
Administration générale	441 845\$	591 980\$
Sécurité publique et civile	428 700\$	366 130\$
Transport	690 090\$	663 590\$
Hygiène du milieu	554 660\$	592 875\$
Aménagement, urbanisme et développement	138 520\$	151 595\$
Loisirs et culture	179 380\$	210 995\$
Frais de financement	25 510\$	30 933\$
Dettes à long terme	123 570\$	137 860\$
<b>Total des dépenses:</b>	<b>2 582 275\$</b>	<b>2 745 958\$</b>

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Levasseur, appuyé par la conseillère France Jutras et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

**QUE** les prévisions budgétaires pour l'année 2022 soient adoptées tel que présentées.

**ADOPTÉE**

## **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La séance étant à huis clos pour tenir compte des mesures sanitaires en vigueur, le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens ayant envoyé leurs questions préalablement sur le site web.

**22-01-7378**

## **6 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition du conseiller Jean-Guy Levasseur, appuyé par la conseillère Lise Bernier, il est résolu de lever la séance à 18 h 40.

**ADOPTÉE**

---

Christina Pinard  
Mairesse suppléante

---

Karine Rouleau,  
Greffière-trésorière adjointe  
par intérim

**Je, soussigné, Christina Pinard, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

---

Christina Pinard  
Mairesse suppléante